



# tribunes

## Enjeux liés aux systèmes d'information

**Les outils et services mis au service du patient par le numérique viennent soutenir le déploiement du virage ambulatoire. La Société française de santé digitale soutient et accompagne leur déploiement.**

**Jean-Jacques Zambrowski**  
Président de la Société française de santé digitale

**L**a prise en charge médicale d'un patient ne peut se concevoir sans la connaissance aussi exhaustive que possible de ses antécédents. Pour bien prendre en charge un patient, en effet, il faut connaître son histoire familiale et personnelle, et notamment ses antécédents médicaux et chirurgicaux jusqu'à l'épisode qui l'amène à consulter, ainsi que les traitements en cours, prescrits... ou non. Il va de soi qu'il faut également connaître les résultats des divers examens complémentaires, biologiques, radiologiques ou autres, qui ont été pratiqués, en particulier pour l'épisode actuel.

Traditionnellement les patients étaient ainsi amenés à raconter au médecin ce que leur mémoire leur permettait de reconstituer, ainsi qu'à apporter les examens dont ils pouvaient disposer. Évidemment l'information ainsi recueillie était fragmentaire et partielle.

### **Les informations sur le patient rassemblées et accessibles aux soignants**

Aujourd'hui les systèmes d'information sont destinés à permettre de disposer en tout lieu et en tout temps de l'intégralité de l'histoire d'un patient et des examens complémentaires utiles à la parfaite compréhension de cette histoire, à la seule réserve que le patient ait autorisé le médecin à les consulter ou, dans un cas d'urgence avérée, si le patient est incapable de donner son accord à cet égard.

Ainsi l'espace numérique de santé et toute autre forme d'un dossier médical complet et accessible, sous réserve de disposer des autorisations nécessaires, constitue un progrès et un avantage évident offert aux patients. La mise à disposition effective de ce moyen

doit donc être saluée comme une avancée majeure dans la prise en charge médicale de nos concitoyens.

Au-delà de la consultation du dossier et des antécédents, certaines spécialités et de nombreuses situations cliniques requièrent la participation conjointe de plusieurs soignants. Il en est ainsi par exemple des réunions de concertation pluridisciplinaires qui font intégralement partie de la prise en charge des patients en cancérologie. Il est évident que si les professionnels d'un même service peuvent sans trop de difficultés se réunir en un même lieu et en même temps pour déterminer, pièces à l'appui, la meilleure prise en charge possible pour un patient donné, dans bien des cas l'avis d'un expert distant doit être recherché. Il peut se trouver indisponible ou éloigné. C'est dans ce cadre qu'il est dorénavant possible d'envisager des réunions de concertation pluridisciplinaires à distance voire différées dans le temps – c'est-à-dire « asynchrones », l'avis d'un spécialiste hautement qualifié mais distant venant éclairer les membres physiquement présents lors de la réunion.

On pourrait citer ici d'autres initiatives prises par les professionnels de santé eux-mêmes, comme le dossier pharmaceutique développé par les instances ordinales de pharmacie. Rappelons que le dossier pharmaceutique est un outil professionnel dématérialisé qui permet à l'ensemble des pharmaciens de consulter la liste des médicaments prescrits à un bénéficiaire de l'Assurance maladie ou délivrés sans ordonnance (sous réserve que le patient ait fourni sa carte Vitale lors de la délivrance). Il permet de consulter l'historique

des médicaments (nom du médicament, dosage et nombre de boîtes, mais pas la posologie) qui ont été prescrits ou délivrés à un patient au cours des quatre derniers mois pour les médicaments classiques, au cours des trois dernières années pour les médicaments biologiques, et au cours des vingt et une dernières années pour les vaccins. Les systèmes d'information permettent ainsi de stocker avec le maximum de sécurité possible les informations nécessaires à la meilleure prise en charge des patients.

Mais il est aussi possible de trier et de classer ces données, par exemple de suivre l'évolution d'une lésion en faisant apparaître successivement différents clichés radiologiques, échographiques, etc., afin de juger des changements de taille ou de volume décisifs pour la prise en charge. Ce qui vaut naturellement pour les antécédents médicaux d'un patient vaut également pour la prise en charge à distance que permet aujourd'hui la téléconsultation. Cet acte médical authentique permet à un médecin de consulter un patient éloigné.

#### **Les interventions à distance : consultations, surveillance**

La téléconsultation médicale a été introduite dans le dispositif réglementaire français comme un acte médical véritable, au demeurant pris en charge comme tel par l'Assurance maladie. La pandémie de Covid-19 a conduit les pouvoirs publics à admettre certaines dérogations aux règles qui présidaient à la mise en place d'une téléconsultation, notamment la nécessité de connaître antérieurement le patient et de disposer d'une connexion sécurisée. L'expérience montre que dans bien des cas ce recours médical atypique permettait une prise en charge convenable, susceptible de pallier bien des situations du quotidien.

D'autres actes médicaux ont été ajoutés par le législateur. Il s'agit notamment de la télé-expertise, dans laquelle un professionnel expérimenté conseille à distance un autre professionnel de santé moins qualifié dans le domaine considéré, ou encore du télésoin, faisant intervenir à distance des professionnels de santé non-médecins au bénéfice d'un patient. De multiples actes effectués par les auxiliaires médicaux, infirmiers ou kinésithérapeutes notamment, sont ainsi susceptibles d'être proposés et supervisés à distance lorsque le soignant et le soigné ne sont pas susceptibles de se trouver côte à côte ou face à face.

Certaines spécialités médicales l'ont bien compris, en développant parmi leurs membres

des compétences particulièrement adaptées à la téléconsultation. On peut citer ici la dermatologie, dont on sait à quel point la densité insuffisante des spécialistes sur le territoire national rend difficile l'accès de tous à une consultation dans des délais raisonnables.

La télésurveillance est une modalité de la santé digitale qui permet une vie normale, par exemple pour des patients diabétiques sévères, ou encore le maintien à domicile, dans des conditions de grande sécurité, de patients qui autrement n'auraient pu bénéficier d'un tel niveau de vigilance professionnelle que dans le cadre d'institutions ou de services spécialisés. Ainsi les systèmes d'information appliqués à la santé se révèlent un outil au service de l'ubiquité et de l'égalité des soins. À mesure que se développe l'accessibilité effective de chaque citoyen, quels que soient son type et son lieu de résidence, au réseau de communication, les multiples services que ce dernier rend possible dans le domaine de la santé complètent l'offre dont le patient peut bénéficier.

Il va de soi que les enjeux de sécurité doivent être pris en compte à tous les stades de déploiement d'une offre de télémédecine quelle qu'elle soit. Cela vaut également pour le stockage et le traitement du nombre considérable de données qu'un tel système est susceptible de recueillir et d'analyser.

D'autres enjeux majeurs sont à considérer, tels ceux liés à l'interopérabilité des systèmes et des plateformes, ou encore au modèle économique convenant à la fois au payeur, assurance maladie notamment, et aux acteurs des deux secteurs, hospitalier et libéral, des professionnels de santé concernés.

Toutes les garanties de respect de l'éthique et de la déontologie qui concernent l'identité du patient et la propriété des données de santé le concernant doivent être encadrées et respectées. La Société française de santé digitale soutient et encourage naturellement le déploiement de l'ensemble des outils et services que le numérique peut mettre au service des patients et de leur santé, mais elle met en avant avec la même détermination le respect des valeurs de l'humain.

La santé digitale s'inscrit donc parfaitement et résolument dans le cadre que définit ce numéro de la revue du Haut Conseil de la santé publique : « Le virage ambulatoire : garantir la sécurité des patients et réduire les inégalités de santé ». ➔